

Liste des conventions réglementées au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes conclues par TotalEnergies Marketing Maroc en 2023

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

TotalEnergies Marketing Services
(anciennement dénommée Total Marketing Services)

1.1 *Contrat d'application pour 2024 de la convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec TotalEnergies Marketing Services autorisée par le conseil d'administration du 15 décembre 2023*

- **Personne concernée** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre portant sur les services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Services à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par TotalEnergies Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2024.
- **Modalités essentielles** : Le contrat d'application prend effet le 1^{er} janvier 2024 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : Néant

1.2 *Contrat d'application pour 2024 de la convention cadre de partage des coûts de recherche conclue avec TotalEnergies Marketing Services, autorisée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023*

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : contrat cadre au titre duquel TotalEnergies Marketing Maroc apporte une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par TotalEnergies Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. Le contrat cadre est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2024.
- **Modalités essentielles** : le contrat d'application prend effet le 1^{er} janvier 2024 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : Néant

TotalEnergies Marketing Afrique
(anciennement dénommée « Total Outre-Mer »)

1.3 *Contrat de fourniture de services informatiques conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique, autorisé par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023*

- **Personne concernée** : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc et Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique.

- **Nature et objet de la convention** : contrat portant sur la fourniture de services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils.
- **Modalités essentielles** : le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq (5) ans.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : Néant

1.4 *Contrat d'assistance générale conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique, autorisé par le conseil administration en date du 15 décembre 2023*

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc et Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique.
- **Nature et objet de la convention** : contrat d'assistance générale portant sur des services indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.
- **Modalités essentielles** : le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq (5) ans.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : Néant

Société d'Emplissage de Gaz de Berrechid – Gazber S.A.

1.5 *Convention de mise à disposition d'un responsable adjoint du dépôt avec Gazber*

- **Personne concernée** : Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Gazber.
- **Nature et objet de la convention** : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber un responsable adjoint du dépôt.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 2 janvier 2023.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
-

Société d'Emplissage de Gaz de Ouarzazate – Ouargaz S.A.

1.6 *Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur avec Ouargaz*

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Ouargaz.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz un chef de centre emplisseur.

- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet au 1^{er} septembre 2023.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Mahatta S.A.R.L.A.U.

1.7 Convention de mise à disposition de responsable Mahatta région sud

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Mahatta.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Services met à la disposition de Mahatta un responsable région sud
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet au 6 août 2023.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

2. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET AYANT POURSUIVIES LEURS EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

TotalEnergies Marketing Services *(anciennement dénommée Total Marketing Services)*

2.1 Contrat d'application pour 2023 de la convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec TotalEnergies Marketing Services autorisée par le conseil d'administration du 7 décembre 2022

- **Personne concernée** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre portant sur les services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Services à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par TotalEnergies Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2023.
- **Modalités essentielles** : Le contrat d'application a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.
- **Paieement** : 30 jours fin de mois date de facture.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : **24 453 388 MAD HT**
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : **15 965 217 MAD HT**

2.2 Contrat d'application pour 2023 de la convention cadre de partage des coûts de recherche conclue avec TotalEnergies Marketing Services, autorisée par le conseil d'administration en date du 7 décembre 2022

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : contrat cadre au titre duquel TotalEnergies Marketing Maroc apporte une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par TotalEnergies Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. Le contrat cadre est entré en vigueur à compter

du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2023.

- **Modalités essentielles** : le contrat d'application a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.
- **Délai de paiement** : 30 jours fin de mois date de facture.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 9 342 096 MAD HT
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : Néant

2.3 *Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services, autorisée par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022*

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, un Responsable expert lubrifiant.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 19 septembre 2022 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.

2.4 *Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services autorisée par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022*

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, un Responsable régional expert cartes.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 19 septembre 2022 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.

2.5 *Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020*

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, un talent developper.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1er décembre 2019 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice : 4 478 631 MAD HT**
- **Sommes perçues au cours de l'exercice : 1 411 323 MAD HT**

2.6 *Contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue avec TotalEnergies Marketing Services, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020*

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue par TotalEnergies Marketing Services avec Total Activités Maritimes et CSSA *Chartering and Shipping Services*, par lequel TotalEnergies Marketing Maroc bénéficie des prestations de transport maritime, en sa qualité de filiale de TotalEnergies Marketing Services.
- **Modalités essentielles** : le contrat d'application a été conclu le 22 mars 2016 pour la même durée que le contrat cadre, qui arrive à échéance initialement le 31 décembre 2016 et renouvelé tacitement.
- **Rémunération** : semestriel.
- **Délai de paiement** : 30 jours fin de mois.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice : 123 270 MAD HT**
- **Sommes versées au cours de l'exercice : 123 270 MAD HT**

TotalEnergies Marketing Afrique
(anciennement dénommée « Total Outre-Mer »)

2.7 *Contrat d'application pour 2023 du contrat cadre de fourniture de services informatiques conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique, autorisé par le conseil d'administration en date du 7 décembre 2022*

- **Personne concernée** : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc et Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique.
- **Nature et objet de la convention** : contrat d'application 2023 du contrat cadre portant sur la fourniture de services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils. Le contrat cadre a été conclu le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.
- **Modalités essentielles** : le contrat d'application a pris effet à compter le 1^{er} janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.
- **Rémunération** : les tarifs 2023 ont été conclus pour un montant annuel global de 60 731 Euros.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois date de facture.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice : 657 985 MAD HT**
- **Sommes versées durant l'exercice : 572 251 MAD HT**

2.8 *Contrat d'application pour 2023 de la convention écrite d'assistance générale en date du 1^{er} janvier 2021 conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique, autorisée par le conseil administration en date du 7 décembre 2022*

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc et Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique. Le contrat cadre a été conclu le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.
- **Nature et objet de la convention** : contrat d'application 2023 de la convention écrite d'assistance générale portant sur des services indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.
- **Modalités essentielles** : le contrat d'application a pris effet à compter du 1er janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.
- **Rémunération** : la rémunération correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par TotalEnergies Marketing Afrique est facturée à TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Délais de paiement** : à réception de facture.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 106 388 543 MAD HT
- **Sommes versées durant l'exercice** : Néant

2.9 *Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique en date du 1^{er} mars 2021.*

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique un Responsable développement réseau Afrique.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1^{er} mars 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes perçues au cours de l'exercice** : Néant

2.10 *Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique en date du 15 février 2021.*

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique un responsable grand partenariat Afrique.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 15 février 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes perçues au cours de l'exercice** : Néant

2.11 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique en date du 9 décembre 2021.

- **Personnes concernées** : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique un chef de projet régional Oasis zone « MOI ».
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 9 décembre 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes perçues au cours de l'exercice** : Néant

Société d'Entreposage de Jorf Lasfar- SEJ S.A.

2.12 Convention d'assistance technique avec SEJ autorisée par le conseil d'administration en date du 23 mars 2022

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et administrateur de SEJ.
- **Nature et objet de la convention** : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc fournit un ensemble de prestations de nature technique à SEJ.
- **Modalités essentielles** : la convention d'assistance technique a pris effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux (2) ans et a pris fin au 1^{er} janvier 2024.
- **Rémunération** il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 150.000 MAD HT.
- **Délai de paiement** : 30 jours fin de mois.

- **Montant comptabilisé durant l'exercice** : 150.000 MAD HT
- **Sommes reçues durant l'exercice** : néant

2.13 Convention d'assistance juridique conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex administrateur de SEJ.
- **Nature et objet de la convention** : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance à SEJ dans le domaine juridique.
- **Modalités essentielles** : la convention prendra effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 50.000 MAD HT.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 50 000 MAD HT
- **Sommes perçues durant l'exercice** : néant

2.14 Convention écrite d'avance en compte courant d'actionnaires en date du 4 janvier 2010 avec SEJ, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Arnaud Le Foll, ex administrateur et directeur général de TotalEnergies Marketing Maroc et ex administrateur de SEJ.
- **Nature et objet de la convention** : convention d'avance en compte courant d'actionnaires au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc a prêté à SEJ la somme de 3.750.000 MAD pour une durée indéterminée.
- **Modalités essentielles** : rémunération au taux d'intérêt HT de 5,27% sur 365 jours.
- **Délais de paiement** : les intérêts sont payés tous les trimestres.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : Néant
- **Sommes perçues durant l'exercice** : Néant

Société Dakhla des Hydrocarbures – SDH S.A.

2.15 Convention d'assistance technique et administrative avec SDH autorisée par le conseil d'administration du 30 mars 2022

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de SDH.
- **Nature et objet de la convention** : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc offre de prestations de nature technique et administrative à SDH.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet rétroactivement le 28 décembre 2020 jusqu' au 31 août 2024.
- **Rémunération** : il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 420.000 MAD HT. La rémunération sera révisée annuellement en fonctions des conditions économiques générales et avec l'accord du conseil d'administration de la SDH.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 420 000MAD HT
- **Sommes perçues durant l'exercice** : 420 000 MAD HT

2.16 Convention de paiement par avance des frais de stockage et de passage, conclue avec SDH et autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Arnaud Le Foll, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex administrateur de SDH.
- **Nature et objet de la convention** : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc accepte de payer par avance les frais de stockage et de passage au niveau du dépôt de SDH.
- **Modalités essentielles** : l'avenant prend effet le 1^{er} avril 2016, pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : la convention a pris effet à compter de sa date de signature, pour une durée d'un an reconductible tacitement.
- **Délais de paiement** : avance versée par chèque ou par virement dans les meilleurs délais à compter de la réception de la notification de demande d'avance.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 5 202 373 MAD HT
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : 8 379 993 MAD HT

Société des Huiles de Bases de Mohammedia – SHBM

2.17 Contrat d'assistance technique administrative avec SHBM autorisée par le conseil d'administration du 29 juin 2022

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Maroc, représentée par Monsieur Abdesslam Rhnimi, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de SHBM.
- **Nature et objet de la convention** : Convention d'assistance technique administrative au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc fournit un ensemble de prestations de nature

juridique (limitée au secrétariat juridique), comptable et administrative relative à l'émission de fiches de paie.

- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1^{er} juillet 2022 pour une période de (2) ans arrivant à expiration au 1^{er} juillet 2024.
- **Rémunération** : un forfait annuel de 150.000 MAD HT.
- **Délais de paiement** : 30 jours fin de mois, date de facture.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 150 000 MAD HT
- **Sommes versées durant l'exercice** : 150 000 MAD HT

2.18 *Contrat de détachement conclue avec SHBM autorisée par le conseil d'administration du 29 juin 2022*

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Maroc, représentée par Monsieur Abdesslam Rhnimi, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de SHBM.
- **Nature et objet de la convention** : Convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de SHBM un chef de dépôt.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 15 février 2022 jusqu'au 30 juin 2024.
- **Rémunération** : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 450 000 MAD HT
- **Sommes versées durant l'exercice** : Néant

Société d'Emplissage de Gaz de Berrechid – Gazber S.A.

2.19 *Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur conclue avec Gazber en date du 1^{er} avril 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020*

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Jean Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Gazber.
- **Nature et objet de la convention** : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber un chef de centre emplisseur.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} avril 2019 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : non prévu.

2.20 *Convention de mise à disposition d'un chef du département gaz conclue avec Gazber en date du 1^{er} décembre 2018, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018*

- **Personne concernée** : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Gazber.
- **Nature et objet de la convention** : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber un Chef du département gaz.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1^{er} décembre 2018 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

- **Délai de paiement** : non prévu.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 3 425 523 MAD HT
- **Sommes perçues au cours de l'exercice** : 3 911 665 MAD HT

2.21 *Convention d'assistance technique conclue avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016*

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Arnaud Le Foll, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Gazber.
- **Nature et objet de la convention** : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Gazber dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT.
- **Délai de paiement** : 30 jours fin de mois.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 200 000 MAD HT
- **Sommes perçues durant l'exercice** : 200 000 MAD HT

2.22 *Contrat écrit de bail commercial en date du 18 décembre 2013 avec Gazber, ratifié par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2014*

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Arnaud Le Foll, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Gazber.
- **Nature et objet de la convention** : contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 20.281 m² appartenant à Gazber pour les besoins du SERC de TotalEnergies Marketing Maroc.
- **Modalités essentielles** : le contrat prend effet rétroactivement le 1^{er} décembre 2013 pour une durée 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 5 ans.
- **Rémunération** : 50.000 MAD TTC par trimestre.
- **Délais de paiement** : le 5 de chaque mois.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 200 000 MAD TTC
- **Sommes versées durant l'exercice** : 200 000 MAD TTC

2.23 *Contrat écrit de bail commercial en date du 16 novembre 1999 avec Gazber, ratifié par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014*

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Arnaud Le Foll, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Gazber.
- **Nature et objet de la convention** : contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 31.342 m² appartenant à TotalEnergies Marketing Maroc sur lequel est construit le centre emplisseur de Gazber.
- **Modalités essentielles** : le contrat a pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 1998 pour une durée 10 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans.
- **Rémunération** : 330.000 MAD TTC par an.
- **Délais de paiement** : le 5 de chaque mois.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 330 000 MAD TTC
- **Sommes perçues durant l'exercice** : 330 000 MAD TTC

Société d'Emplissage de Gaz de Ouarzazate – Ouargaz S.A.

2.24 *Convention écrite de mise à disposition d'un adjoint chef centre emplisseur conclue avec Ouargaz en date du 1^{er} décembre 2021.*

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Tarik Moufaddal, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Ouargaz.
- **Nature et objet de la convention** : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz un Adjoint chef centre emplisseur Ouargaz.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1^{er} décembre 2021 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : non prévu.

2.25 *Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur conclue avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 16 avril 2015*

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Arnaud Le Foll, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Ouargaz.
- **Nature et objet de la convention**: convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz un chef de centre emplisseur.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- **Délais de paiement** : non prévu.

2.26 *Convention de mise à disposition d'un chef de département gaz conclue en date du 1^{er} décembre 2018 avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018*

- **Personne concernée** : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Ouargaz.
 - **Nature et objet de la convention** : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition auprès de Ouargaz un chef de département gaz.
 - **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1^{er} décembre 2018 pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Ouargaz et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
 - **Délai de paiement** : non prévu.
-
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : 1 622 965 MAD HT
 - **Sommes perçues au cours de l'exercice** : 720 081 MAD HT

2.27 Convention d'assistance technique conclue avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

- **Personne concernée à la date de signature** : Monsieur Arnaud Le Foll, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Ouargaz.
- **Nature et objet de la convention** : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Ouargaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT.
- **Délai de paiement** : 30 jours fin de mois.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : **200 000 MAD HT**
- **Sommes perçues durant l'exercice** : **200 000 MAD HT**

Ismailia Gaz S.A

2.28 Convention d'assistance technique conclue avec Ismailia Gaz en date du 1 février 2018

- **Personne concernée** : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex administrateur d'Ismailia Gaz.
- **Nature et objet de la convention** : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Ismailia Gaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.
- **Modalités essentielles** : la convention a pris effet le 1 janvier 2007 pour une durée indéterminée.
- **Rémunération** : il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 150.000 MAD HT.
- **Délai de paiement** : 30 jours fin de mois.
- **Montants comptabilisés durant l'exercice** : **150 000 MAD HT**
- **Sommes perçues au cours de l'exercice** **150 000 MAD HT**

Mahatta S.A.R.L.A.U.

2.29 Conventions de mises à disposition

- **Personne concernée à la date de signature** : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Mahatta.
- **Nature et objet de la convention**: des conventions de détachement entre Mahatta et TotalEnergies Marketing Services.
- **Modalités essentielles** : il s'agit de convention ayant pris effet avant 2023 et ayant continué à produire leurs effets en 2023.
- **Rémunération** : il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
 - Convention de détachement de Madame Kenza Rasfi en qualité de Développeur SFS entrant en vigueur à compter du 10 octobre 2021 pour une durée indéterminée ;
 - Convention de détachement de Madame Dina Boudrouma en qualité de Commercial Carglass entrant en vigueur à compter du 1 janvier 2020 pour une durée indéterminée ;
 - Convention de détachement de Monsieur Zouhair Mohamed en qualité d'opérateur polyvalent entrant en vigueur à compter du 1er juin 2019 pour une durée indéterminée ;

- Convention de détachement de Monsieur Mohamed El Bouzkri en qualité d'assistant commercial Carglass entrant en vigueur à compter du 1er juin 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Laglil Mustapha en qualité d'opérateur polyvalent entrant en vigueur à compter du 1er juin 2019 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Loubna Errajoula qualité d'agent front office entrant en vigueur à compter du 1er juin 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Tarik Rbihi, en qualité de formateur technicien Carglass, entrant en vigueur à compter du 15 septembre 2019 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Latifa Sorik en qualité de chef comptable gestion directe conclue le 1er juillet 2014 avec une date d'effet rétroactif 10 octobre 2012 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Mohamed Saadi, en qualité de directeur gestion directe et nouveaux concepts, entrant en vigueur à compter du 1er novembre 2018 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Faycal El Amraoui, en qualité de responsable régional nord, entrant en vigueur à compter du 2 mai 2018 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Nezha Mlaji en qualité de responsable hygiène restauration à compter du 1er juin 2020 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Hathouti Abdeljalil, en qualité de responsable administratif et financier entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Hicham Dinarbouss, en qualité de responsable région sud entrant en vigueur à compter du 1er octobre 2020 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur El Hassan Benziane, en qualité coordinateur HSEQ entrant en vigueur à compter du 17 janvier 2012 pour une durée indéterminée.

- **Montants comptabilisés durant l'exercice : 7 427 245 MAD HT**
- **Sommes perçues au cours de l'exercice :8 248 515.43 MAD HT**